



CC du Val de Pesmes (Siren : 247000813)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Pesmes
Arrondissement	Vesoul
Département	Haute-Saône
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	12/12/2002
Date d'effet	12/12/2002

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. André GAUTHIER

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Place des promenades
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	70140 Pesmes
Téléphone	03 84 31 60 02
Fax	03 84 31 60 68
Courriel	contact@ccvaldepesmes.fr
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	4 677
-----------------------------	-------

Densité moyenne 30,52

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 18

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
70	Arsans (217000306)	51
70	Bard-lès-Pesmes (217000488)	132
70	Bresilley (217000926)	191
70	Broye-Aubigny-Montseugny (217001015)	466
70	Chancey (217001262)	187
70	Chaumerenne (217001429)	162
70	Chevigney (217001510)	38
70	La Grande-Résie (217004431)	84
70	La Résie-Saint-Martin (217004449)	159
70	Lieucourt (217003029)	79
70	Malans (217003276)	136
70	Montagney (217003532)	529
70	Motey-Besuche (217003748)	113
70	Pesmes (217004084)	1 123
70	Sauvigney-lès-Pesmes (217004803)	169
70	Vadans (217005107)	142
70	Valay (217005149)	697
70	Venère (217005420)	219

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 19

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assainissement non collectif</li> </ul> <p><i>Compétence optionnelle: Mise en place d'un SPANC (service public d'assainissement non collectif) après réalisation d'un diagnostic par l'ensemble des communes membres de la CCVP Réhabilitation des Assainissements Non Collectifs dans une opération groupée</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés</li> </ul> <p><i>Compétences optionnelles : - élimination des ordures ménagères - élimination des décharges sur le territoire communautaire - création d'un dépôt de déchets inertes sur le territoire communautaire</i></p>
<p>Sanitaires et social</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action sociale</li> </ul> <p><i>Compétences optionnelles : - Petite Enfance : création d'un Relais d'Assistance Maternelle - Etude, gestion, construction et aménagement d'une maison médicale</i></p>
<p>Développement et aménagement économique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique</li> </ul>

Compétences obligatoires : - création, reprise, extension, gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales présentant un intérêt communautaire et répertoriés dans le schéma global des zones d'activités du Conseil Général A ce titre l'intérêt communautaire recouvre : - les opérations situées sur une seule des communes membres, mais qui présentent un enjeu à l'échelle du territoire communautaire pour le développement économique et pouvant prétendre à la labellisation départementale "ARELIS" - les opérations situées sur une seule des communes membres mais qui présentent un enjeu à l'échelle du territoire communautaire pour le développement économique et étant déclaré "zone d'intérêt local" par le Conseil Général

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

*Compétence obligatoire : - élaboration et mise en place de programmes de redynamisation du commerce et de l'artisanat (ORAC)*

#### Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs

*Compétence optionnelle : - création et gestion d'une bibliothèque communautaire*

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

*Compétences optionnelles : - gestion et entretien des structures éducatives d'intérêt communautaire Est d'intérêt communautaire le gymnase de Pesmes*

- Etablissements scolaires

*Compétences optionnelles : - création, réhabilitation, gestion et entretien des structures éducatives de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire - gestion du personnel lié à ces structures*

- Activités péri-scolaires

*Compétences optionnelles : - création, réhabilitation, gestion et entretien des structures périscolaires, extrascolaires et des cantines du territoire communautaire - gestion du personnel lié à ces structures*

#### Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

*Compétence obligatoire : Initiative, élaboration, suivi et révision du SCoT*

- Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Constitution de réserves foncières

*Compétence obligatoire : - constitution de réserves foncières nécessaires à l'exercice des seules compétences de la CC*

- Organisation des transports urbains

*Compétence optionnelle : Mise en place d'un transport à la demande*

- Organisation des transports non urbains

*Compétence optionnelle : Mise en place d'un transport à la demande*

- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme

*Compétence obligatoire : Elaboration et mise en oeuvre de programmes globaux de développement et de systèmes de gestion du territoire communautaire (chartes, contrats de développement, participation dans le cadre de convention à l'élaboration et à la mise en oeuvre de la charte de territoire, d'un pays et d'un contrat de pays).*

#### Développement touristique

- Tourisme

*Compétences facultatives : - aide financière au fonctionnement de l'office de tourisme de Pesmes et de sa région, au développement de ses activités touristiques et culturelles et à la promotion touristique en lien avec le territoire communautaire. Les modalités d'intervention de la CC sont fixées par une convention d'objectifs - instauration, perception et affectation de la taxe de séjour sur le territoire communautaire - incitation et soutien à la création d'hébergements touristiques. A ce titre, l'intérêt communautaire recouvre les appuis techniques au montage de dossiers et les aides accordées aux porteurs de projets privés Les modalités d'attribution de ces aides sont déterminées par délibération du conseil communautaire. Sont exclus les équipements touristiques de plein air. Les interventions de la CC se feront sur des opérations dont le seuil d'investissement est fixé annuellement par le bureau. - promotion du petit patrimoine rural*

(calvaires, lavoirs, chapelle, églises), par une signalétique dont les critères d'attribution sont la rénovation de l'édifice et l'intérêt architectural et historique de l'édifice - aide au fonctionnement d'associations locales répondant aux critères suivants : \* projets : l'association devra présenter un projet d'animation ayant un impact communautaire ou un projet d'investissement nécessaire à son développement \* provenance géographique : les adhérents devront être majoritairement issus du territoire communautaire. Les aides sont attribuées en fonction du budget déterminé par la CC qui se réserve le droit d'effectuer un choix annuel parmi plusieurs projets. - organisation d'un événementiel d'envergure régionale

#### Logement et habitat

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Compétence optionnelle : - élaboration et mise en place de programmes pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

#### Autres

- Autres

Organisation d'un événementiel d'envergure régionale

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
70	Syndicat Mixte "HAUTE-SAONE NUMERIQUE" (200044527)	SM ouvert	203 396
70	Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Graylois (200050318)	SM ouvert	39 697
70	SICTOM DU SECTEUR DE GRAY (257001016)	SM fermé	10 337

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)